

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 13 septembre 2016

Membres présents : Yves DURBET, Danielle BOCHET, François ANDRE, Michel FRUMILLON, Ludovic GROS, Brigitte NUER, Sarah BLAIX, Michel FERRARIO, Marie-Claude DARBEL, Alain DOMINJON, Isabelle DURIEUX.

Membres représentés : Claude REYNAUD (a donné procuration à François ANDRE) ; Sophie BENEDETTO (a donné procuration à Danielle BOCHET).

Membres absents : Sabine BAROU-MORRUGARES, Patrick ALLARD.

Date de la convocation : 2 septembre 2016

Le compte rendu du conseil municipal du 16 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Marie-Claude DARBEL

Ordre du jour

1. Affaires foncières,
2. Travaux,
3. Bilan 2015 du SAAEMM,
4. Admissions en non-valeur,
5. Subventions,
6. Questions et informations diverses.

1 - Affaires foncières

Il est proposé de ne pas préempter les parcelles suivantes qui sont en cours d'aliénation :

- E 1798, E 1799 et E 1416 (pour moitié) « La Rua » ;
- ZB 160 et ZB 47 « La Rebouda » ;
- ZB 33 « Champs Martinier » ;
- ZA 6 « Parapet » ;
- ZA 1115 « Trois Noyers » ;
- E 1727 « La Tour »

Vote : 13 Pour

2 - Travaux

Yves DURBET rappelle les travaux en cours et à venir de la commune :

- * Garages communaux : les travaux se poursuivent conformément au planning prévisionnel. Compte tenu de l'obtention de subventions de l'Etat et du Département, il a été décidé d'ajouter la réalisation d'une dalle béton.
- * Viabilisation « Champ Martinier » : L'entreprise Maurienne Travaux Publics a été retenue. Les travaux doivent débuter le 19 septembre pour une durée de 5 semaines. La réalisation de cette viabilisation sera élargie au secteur en aval.
- * Réservoir d'eau potable : Les études sont prêtes et le document de consultation des entreprises (DCE) est en cours de rédaction par le cabinet VIAL. Les travaux seront terminés en début d'année 2017.
- * Secteur du Nezet : Le cabinet VIAL s'occupe des études des réseaux pour ce secteur. Avant le lancement de la consultation, une réunion publique sera organisée.
- * Route de la Cascade : il reste une ligne aérienne de réseaux de télécommunication qui, avec l'accord d'Orange va être mise en souterrain.

* Éclairage public : mise en place d'abaisseurs de tension sur la partie du réseau non équipée. Les précédentes installations ont permis de constater de substantielles économies de consommation.

* Autres travaux :

Le chantier de la ligne Savoie-Piémont a débuté, la circulation va être perturbée jusqu'au rond-point à l'entrée d'Hermillon.

L'entreprise PRB a débuté les travaux pour sa future installation derrière le bâtiment BELLET.

3 - Bilan 2015 du SAAEMM

Monsieur François ANDRE, Président du Syndicat d'Aménagement et d'Alimentation des Eaux de Moyennes Maurienne présente, pour approbation, le bilan d'activité 2015. Ce syndicat permet aux communes de Saint-Alban-des-Villard, Pontamafrey-Montpascal, Hermillon, Saint-Jean-de-Maurienne, Villargondran et Saint-Julien-Montdenis de s'alimenter en eau potable, non traitée. En 2015, 226 199 m³ d'eau ont été prélevés de la source des Roches et 178 430 m³ ont été distribués (dont 34 669 m³ pour Hermillon). Le rendement du réseau du SAAEMM de 87%.

Le détail des consommations annuelles d'Hermillon permet de constater que les investissements réalisés sur le réseau d'eau communal conduisent à réduire de manière significative les pertes en eau.

En effet, la commune comptait 520 habitants en 1999 et consommait 63 987 m³ d'eau contre 556 habitants à ce jour pour une consommation de 34 669 m³.

Vote : 13 Pour



Inauguration de l'Espace « Léopold DURBET » le 3 septembre 2016

4 - Admissions en non-valeurs

Danielle BOCHET présente plusieurs sommes à admettre en non-valeur suite aux poursuites infructueuses du Trésor Public :

La somme de 60 € sur le budget communal correspondant à deux factures de périscolaire de 2011 ;

La somme de 62,16 € sur le budget de l'eau et de l'assainissement correspondant à une facture d'eau de 2006 (61,14 €) et des reliquats de centimes pour 1,02 €.

Vote : 13 Pour

5 - Subventions

* Demandes

Dans le cadre des travaux sur les réseaux de la rue du Nezet, la commune sollicite :

- Le Département au titre du Fond Départemental pour l'Équipement des Communes pour la réalisation de travaux de remplacement de l'éclairage public dont le coût est estimé à 15 976 € HT.

Vote : 13 Pour

- Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie pour une participation financière concernant les travaux d'enfouissement du réseau électrique et approuve la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour ces travaux.

Vote : 13 Pour

* Attribution :

Le Maire présente la demande de subvention du Club des Murs Mures et propose de leur verser la somme de 875 €.

Vote : 12 Pour - Marie-Claude DARBEL ne prend pas part au vote

6 - Questions et informations diverses

Danielle BOCHET :

- Point sur la rentrée scolaire : 117 élèves au sein du RPI dont 42 à Hermillon qui comprend une classe de Moyens/Grands et une classe de CP. Le programme des TAP : anglais au 1er trimestre, puis couture au second et sport au troisième trimestre.
- La journée du transport public aura lieu le 17 septembre, à cette occasion les bus de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne seront gratuits.
- La collecte de la banque alimentaire de Savoie se déroulera les 25 et 26 novembre prochains.
- Fiscalité : Le montant du FPIC (Fond de Péréquation Intercommunale et Communal) vient d'être connu. La commune devra s'acquitter de la somme de 63 341 € auprès de l'État.

François ANDRE :

- Fait le bilan du travail des jeunes de cet été. 22 ont travaillé pour la commune (1 semaine pour les nouveaux et 2 semaines pour les autres). Monsieur le Maire se joint à lui pour les féliciter.
- Soulève le problème de déchets sauvages, notamment de gazon.
- Un lamier (camion élagueur) a été loué à la Communauté de Communes Maurienne Galibier afin d'entretenir la route de Montandré.

Michel FRUMILLON :

- Remercie la population d'Hermillon, venue nombreuse, à l'inauguration de l'Espace Léopold DURBET le 3 septembre dernier.
- À ce sujet, il s'interroge sur un courrier qui a été déposé dans les boîtes aux lettres. Yves DURBET confirme les propos du discours prononcé le samedi 3 septembre et lit la délibération du conseil municipal du 10 juin 1992 qui acte le lancement d'une étude pour un remembrement. Le registre des délibérations est à la disposition des conseillères et conseillers municipaux qui souhaitent le consulter.

Yves DURBET :

- Les horaires autorisés des travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur :
Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h à 19h30
Samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.
- Le SIRTOM va être contacté afin de procéder au nettoyage d'un container semi-enterré situé à Carcavel (odeurs nauséabondes).

Sarah BLAIX fait part d'une remarque d'un parent dont l'enfant sort seul du périscolaire pour prendre le bus. Le maire précise qu'au-delà de 6 ans, la mise en place d'un service d'accompagnement n'est plus obligatoire et non envisagée.

Michel FERRARIO, Président de l'Association Communale des Fêtes, ainsi que toute son équipe, sont félicités pour l'organisation et le bon déroulement de la fête des 3 Glorieuses.



Stèle réalisée par AMIES - SOLID'ART